Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le 14/01/2025
ID : 039-213903917-20250106-225_04D-DE

2025_04D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 6 janvier 2025 à 20h00

Nombre de conseillers	
- En exercice :	08
- Présents :	06
- Votants :	07
- Absents :	02
- Exclus :	00

Date de convocation
27.12.2024

Publication sur le site internet de la commune et transmission en Préfecture le 14.01.2025

Objet

Attribution des subventions 2025

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON.

Absents Excusés : Audrey MENIN (pouvoir transmis à Emilie COULON), Georges BALANCHE.

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider des montants de subventions à accorder aux diverses associations pour l'année 2025.

Audrey MENIN et Sylvie BOURGEOIS, intéressées, ne prennent pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour l'APERN.

Sylvie BOURGEOIS, intéressée, ne prend pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour le Comité d'Animation.

François MIVELLE, intéressé, ne prend pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour l'association les Amis du Vieux Pays de Nozeroy.

Dominique CHAUVIN intéressé, ne prend pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour l'Association Foncière.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **DE VERSER** des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025:
  - La Tour Fleurie 2 200,00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
  - Les Amis de Yoline 600,00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
  - Les Amis du Vieux Pays de NOZEROY 1 200,00€ (6 voix pour/6 suffrages exprimés)
  - Comité d'Animation de NOZEROY 1 200,00€ (6 voix pour/6 suffrages exprimés)
  - APERN 1 200,00€ (5 voix pour/5 suffrages exprimés)
  - Les Retrouvailles de Nozeroy 600,00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
  - Amicale pour le Don du sang 250,00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
  - Le souvenir Français 50,00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
  - Association Foncière 2 000,00€ (6 voix pour/6 suffrages exprimés)
  - Secours Catholique de CHAMPAGNOLE : 200,00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
  - Semons l'espoir 300.00€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le 14/01/2025
ID : 039-213903917-20250106-225_04D-DE

2025_04D

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 6 janvier 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN

MAIRIE DE NOZEROY 39250 (JURA)

La Secrétaire de séance,
Marine BINETRUY